



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www-saint-barth-saint-martin.gouv.fr

collez ici 50 € en timbres
fiscaux

**si vous êtes entré(e) en France
sans visa et/ou si vous vous
êtes maintenu(e)
irrégulièrement en France :
VOTRE DEMANDE EST
IRRECEVABLE ET NE
SERA PAS ETUDIÉE SI
LES TIMBRES NE SONT
PAS FOURNIS
(art L311-13-D du CESEDA)**

Admission au séjour

**Dépôt de votre première demande
(Formulaire correctement rempli + copie de toutes les pièces justificatives) *
uniquement à l'accueil
du Service Immigration de la préfecture de Saint Martin,
lundi matin de 8h30 à 12h.**

A remplir par le ressortissant étranger à l'encre noire uniquement,
en pages simples (pas de recto/verso)

Tout dossier incomplet ou non classé sera refusé

Complétez un dossier par demandeur

Nom..... Epouse (pour les femmes mariées)

Prénom..... Nationalité..... Sexe.....

Né(e) le/...../..... à..... Pays.....

Vous sollicitez un titre de séjour conformément aux dispositions du CESEDA (cochez) :

- mention « vie privée et familiale » au titre de l'art. L423-23 (**liens personnels en France**)
- mention « vie privée et familiale » au titre de l'art.L423-1 ou L423-2 (**conjoint de français**)
- mention « vie privée et familiale » au titre de l'art. L423-7 (**parent d'enfant français**)
- mention « vie privée et familiale » mention « vie privée et familiale » au titre de l'art.L423-13 (**étranger né en France**)
- mention « vie privée et familiale » au titre de l'art.L423-21 (**résidant depuis l'âge de 13 ans**)
- mention « vie privée et familiale » au titre de l'art. L425-9 (**étranger malade**)
- mention « salarié » au titre de l'art. L421-1
- au titre de l'art.L435-1 « admission exceptionnelle au séjour pour considérations humanitaires »
- Autre : précisez :**

*Ce document est disponible en libre téléchargement sur le site internet de la Préfecture de Saint Barthélemy et Saint Martin
Sa possession n'ouvre aucun droit, n'engage en rien l'administration et ne donne pas droit à délivrance d'un récépissé*

ETAT-CIVIL DU DEMANDEUR

Nom..... Epouse (pour les femmes mariées).....
Prénom..... Nationalité..... Sexe.....
Né(e) le/...../..... à..... Pays.....
Adresse :
.....
N° de téléphone : E-mail :@.....
Si vous êtes hébergé, nom de l'hébergeant :
N° de votre dernier titre de séjour : valable du au.....
Votre numéro d'étranger figurant sur ce titre de séjour :

Langue habituelle ou maternelle : lue parlée (cocher)
Autre(s) langue(s) parlée(s) ou lue(s) : lue parlée (cocher)
..... lue parlée (cocher)
J'atteste avoir une maîtrise orale (au moins élémentaire) de la langue française (cocher) Oui Non

Votre situation familiale

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e) concubin(e) (cocher)
Depuis le/...../.....

Epoux-Epouse-Conjoint-Pacs-Concubin(e)

Nom de naissance : Prénom(s).....
Né(e) le/...../..... à.....
Nationalité :

Votre conjoint/concubin réside en France – Indiquer son numéro étranger :
 Votre conjoint/concubin réside à l'étranger – Pays de résidence :

Vos enfants (en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger)

Nombre d'enfants : Français : Nés en France : Résidents en France :

Enfant 1 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 2 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 3 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 4 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 5 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 6 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Si vous avez plus de 6 enfants, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

Attaches familiales en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger (père, mère, frères, sœurs)

Nom Prénom	Date de naissance	Pays de résidence	Nationalité	Lien de parenté	Décédé
Père :				Père	
Mère :				Mère	

Pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande

**Vous devrez présenter les photocopies des documents mentionnés
(photocopies couleurs – EN RECTO UNIQUEMENT - pour les titres d'identité : passeports, cartes d'identité, actes de naissance).**

Lors de votre rendez-vous, vous devrez IMPERATIVEMENT présenter TOUS LES ORIGINAUX à l'agent d'accueil
Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé (liste des experts agréés par la Cour d'Appel de Basse-Terre - Guadeloupe).

A CLASSER DANS L'ORDRE CI-DESSOUS SELON LE MOTIF DE LA DEMANDE **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CLASSE SERA REFUSE**

Pièces à fournir dans tous les cas :	Cochez
Passeport en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance : original et copie. Si le document est rédigé en langue étrangère : original et copie de la traduction en langue française par un traducteur agréé (liste des traducteurs agréés au TGI de Cayenne). Pour les ressortissants haïtiens, une Archive Nationale d'Haïti datant d'après janvier 2013 (légalisée avec notamment le cachet du consulat d'Haïti).	<input type="checkbox"/>
50€ en timbres fiscaux (<i>à coller sur la première page de ce formulaire</i>) si vous êtes entrés en France sans visa alors que vous êtes soumis à cette obligation ou si vous vous êtes maintenus sur le territoire après l'expiration du visa	<input type="checkbox"/>
1 justificatif de domicile <u>datant de moins de 6 mois</u> -si vous êtes propriétaire : relevé de taxe foncière ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes locataire : quittance de loyer ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement signée de l'hébergeant (ou facture si hébergement à l'hôtel), la photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant, un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant et un courrier à votre nom et à cette adresse émanant de votre employeur ou des organismes sociaux ou des services fiscaux ou de votre banque -si vous êtes sans domicile fixe : attestation d'hébergement ou de domiciliation postale délivrée par une association agréée	<input type="checkbox"/>
2 photographies d'identité récentes et identiques non coupées, non scannées, conformes au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005	<input type="checkbox"/>

► ► Si vous demandez une carte de séjour vie privée et familiale, vous devez fournir en plus :

Des justificatifs de votre présence en France depuis au moins 5 ans (<u>2 justificatifs par an au minimum</u> - les avis d'imposition à zéro ne constituent pas une preuve de présence)	
Des justificatifs de l'existence de liens personnels et familiaux en France : livret de famille, acte de mariage, PACS (+ attestation de non dissolution de moins de 3 mois), actes de naissance des enfants vivant en France, photocopies des cartes de séjours ou cartes d'identité françaises de vos parents, frères et sœurs...	
Des justificatifs prouvant que vous entretenez des relations certaines et continues avec les membres de la famille : - certificat de scolarité, livret scolaire de vos enfants, preuves de suivi médical, carnet de santé... - preuve de la résidence en commun avec votre famille, déclaration d'impôt mentionnant les membres de la famille, droit de visite ...	
Des preuves de votre insertion dans la société française (formations, participation à une association, apprentissage des valeurs de la République...)	
Des preuves de la nature et des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (tout document probant, y compris actes de décès ...)	
Vous avez un ou plusieurs enfants dont au moins un est scolarisé depuis au moins 3 ans : - Certificats de scolarité, relevé de notes depuis au moins trois ans - En cas de séparation des parents, preuves de votre contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant	
Vous êtes marié(e) à un étranger en situation régulière : - Acte de mariage - Photocopie du titre de séjour du conjoint - Preuves de la vie commune d'une durée de 18 mois minimum : 1 document par mois (tout document aux deux noms : facture, compte bancaire en mouvement, etc ...)	

► **En cas de regroupement familial :**

Copie du certificat médical de l'OFII	
Lettre d'avis favorable du préfet	
Carte de séjour de l'étranger rejoint	
Justificatif de vie commune en cas de regroupement de conjoint	

► **Si vous êtes conjoint(e) de français vous devez fournir en plus :**

Justificatif de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande (si le mariage a été célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français)	
Justificatif de la nationalité française du conjoint : carte d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois	
Justificatifs de la communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe et tous documents permettant d'établir la véracité et la durée de la communauté de vie (contrat de bail, facture EDF, relevés de compte, CAF,...)	
Justificatif de l'entrée régulière sur le territoire	

► **Si vous êtes parent d'enfant français vous devez fournir en plus :**

Justificatif de la nationalité française de l'enfant : carte d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois	
Justificatif prouvant que vous êtes le parent de l'enfant : acte de naissance comportant la filiation	
Justificatifs suffisamment probants établissant que vous contribuez effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (versement de pension, achats destinés à l'enfant, intérêt pour sa scolarité, témoignages, ...)	
<p>Lorsque la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs suffisamment probants établissant que le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) - participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.). - versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets), <p>A défaut, décision du juge judiciaire (ordonnance ou jugement) ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil (versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière)</p>	
Justificatifs de la résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité ou de crèche, attestation PMI, présence de l'enfant lors du RDV)	

► **Si vous êtes jeune majeur :**

Justificatifs de résidence et de scolarité en France : certificats de scolarités, bulletins scolaires ...	
Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que vous avez atteint l'âge de 13 ans	
En cas de filiation adoptive : jugement prononçant l'adoption	
En cas de placement à l'aide sociale à l'enfance : justificatif de placement et justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle	

► ***Si vous demandez un titre de séjour pour soins, vous devez fournir en plus :***

Justificatifs permettant d'apprécier la durée de votre résidence en France	
Justificatifs de la communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe et tous documents permettant d'établir la véracité et la durée de la communauté de vie (contrat de bail, facture EDF, relevés de compte, CAF,...)	
Si les soins concernent un enfant : justificatif du lien de filiation (acte de naissance) + justificatif de prise en charge de l'entretien et de l'éducation de l'enfant + justificatif de la résidence en France de l'enfant	

► ***Si vous demandez une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire, vous devez fournir en plus :***

<p>Dans tous les cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre contrat de travail ou une promesse d'embauche - lettre de l'employeur motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires - autorisation de travail délivrée par la Collectivité Territoriale de Saint-Martin - extrait à jour du Kbis de l'employeur (si personne morale) - dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales - justificatifs de votre insertion dans la société française 	
<p>Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 8 mois (consécutifs ou non) au cours des 24 derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum) 	
<p>Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 30 mois (consécutifs ou non) au cours des 5 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum) 	
<p>Vous êtes en France depuis 3 ans, vous avez travaillé 24 mois dont 8 mois (consécutifs ou non) dans les 12 derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 3 ans (2 par an au minimum) 	